



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.588.511,37 €

SIEGE SOCIAL : 145 RUE MICHEL CARRE

ARGENTEUIL (VAL D'OISE)

R.C. PONTOISE B 692 037 823

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 MAI 2008

Le 9 mai 2008 à 10 heures les actionnaires de GEOREX se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social 145 rue Michel Carré – 95100 ARGENTEUIL (Val d’Oise) sur seconde convocation qui leur avait été adressée dans les délais légaux accompagnée des documents légaux et après annonces parues au B.A.L.O. du 2 mai 2008.

ETAIENT PRESENTS :

- 2 actionnaires représentant..... 18.485 actions

AVAIENT ENVOYE LEUR POUVOIR :

- 73 actionnaires représentant..... 986.951 actions

AVAIENT VOTE PAR CORRESPONDANCE :

- 25 actionnaires représentant..... 45.273 actions

Monsieur BALLESTEROS, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué par courrier recommandé avec A.R. était absent.

Monsieur Laurent BAILLARD et Monsieur Yannis BASSIAS, deux des actionnaires présents et acceptant sont appelés comme Scrutateurs et Madame LEFEBVRE comme Secrétaire.

L’Assemblée est présidée par Monsieur BASSIAS.

Monsieur Le Président constate que la feuille de présence, certifiée par les membres du bureau, fait ressortir que les voix des actionnaires présents, représentés et votants par correspondance s’élèvent au chiffre de 1.050.709 voix sur 2.604.117 voix. En conséquence, le quorum étant atteint l’Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président dispose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales portant convocation de l'Assemblée.
- Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices,
- La copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Les rapports du Conseil d'Administration et du Président,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- Les bulletins de vote par correspondance,
- La liste des actionnaires,
- La liste des administrateurs.

Monsieur Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Abandon du droit préférentiel de souscription au titre de la délégation de compétence consentie en date du 22 juin 2007 en faveur des « Salariés, Dirigeants et Administrateurs du groupe Georex » ;

Monsieur Le Président donne lecture du rapport du Conseil développant les sujets proposés au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire et le commente brièvement.

Une discussion s'ouvre alors, Monsieur Le Président apportant les précisions et analyses demandées.

Monsieur le Président répond ensuite aux questions des actionnaires présents.

Au terme de celle-ci plus personne ne demandant la parole, les résolutions sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, autorise, au titre de la délégation de compétence consentie aux termes de la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2007, pour une durée de 18 mois, dans la limite d'un plafond nominal maximum de 8,04% du capital social, soit à hauteur de 127.663,24 euros, le Conseil d'Administration à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux augmentations de capital qui pourront être décidées par lui en vertu de ladite délégation, au profit de la catégorie de bénéficiaires désignées ci-après :

- Salariés, Dirigeants et Administrateurs du Groupe GEOREX : à hauteur de 8,04 % du capital social, soit 100 % de la ou les augmentations de capital autorisées, correspondant à 209.284 actions au maximum.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration le soin de fixer précisément les bénéficiaires du droit préférentiel de souscription au sein de cette catégorie et le nombre de titres à leur attribuer.

Le Conseil d'administration sera tenu de rendre compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il aura fait de la délégation consentie en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la Société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont il dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au rapport de gestion ou annexé à celui-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 1.005.876 voix contre 20.848 non et 5.500 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

Ioannis BASSIAS
Président

Béatriz LEFEBVRE
Secrétaire

Laurent BAILLARD
Scrutateur

Ioannis BASSIAS
Scrutateur